

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° II-CF571

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	17 000 000
Jeunesse et vie associative	17 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	17 000 000	17 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) a été créé pour compenser la fin de la réserve parlementaire. Cependant, alors que la réserve permettait de soutenir les associations à la hauteur de 50 millions d'euros, le FDVA n'a été doté dans un premier temps que de 25 millions d'euros. Depuis, celui-ci est composé de 33 millions d'euros auxquels il faut ajouter les crédits liés à la quote part des comptes bancaires inactifs. Aussi, si le FDVA atteint les 50 millions d'euros depuis l'année dernière, cette dotation ne compense pas les années de sous-dotation qui ont pénalisé le monde associatif. Ainsi, nous proposons que le FDVA soit doté de 50 millions d'euros, hors

crédits issus des comptes bancaires inactifs. Le monde associatif a besoin d'un soutien accru, au regard de son importance dans la structuration de notre société.

L'action 1 du programme 163 est abondée en AE et CP de 17 millions d'euros.

Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 2 du programme 219.